

Règlement Jeu Concours – Semaine de la Mobilité –

Du 16 septembre au 22 septembre 2025

Article 1 – Organisation

L'Office de Tourisme Vaison Ventoux Provence (ci-après « l'Organisateur »), dont le siège est situé à l'Avenue Général de Gaulle, 84110 Vaison-la-Romaine, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, intitulé « **Concours mobilité durable en Vaison Ventoux Provence : jouez et gagnez** », du 16 septembre 2025 au 22 septembre 2025 inclus, sur la plateforme Instagram.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Les membres du personnel de l'Office de Tourisme, ainsi que leur famille, ne peuvent pas participer.

Une seule participation par personne est acceptée (même nom, même email, même compte).

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, chaque utilisateur doit :

1. Suivre les pages Instagram et Facebook de Vaison Ventoux Provence,
2. Aimer (like) la publication du concours,
3. Commenter le post
4. Identifier une personne dans le commentaire

Toute participation ne respectant pas ces modalités sera considérée comme nulle.

Option facultative (bonus) :

Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, partager en story ou en post une photo personnelle prise en Vaison Ventoux Provence sur le thème du vélo, en mentionnant le compte **@vaisonventouxprovence**. Ces contenus pourront être repartagés en story par l'Organisateur. Cette étape est **optionnelle** et n'est pas requise pour participer au tirage au sort.

Chaque photographie est publiée sous la seule responsabilité du participant.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du concours par «L'organisateur » sans que celui-ci n'ait à se justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

Article 4 – Dotations

10 lots à gagner. Les lots composés mis en jeu sont les suivants :

- Lot 1 : 1 casque de la marque Lazer, modèle Lizard-Mips, de couleur blanc, taille L.
- Lot 2 : 1 casque de la marque Lazer, modèle Sphere, de couleur blue haze, taille M.
- Lot 3 : 1 bon cadeau d'une valeur de 50 euros dans le magasin M Bike Suspension.
- Lot 4 : 1 bon cadeau d'une valeur de 50 euros dans le magasin M Bike Suspension.
- Lot 5 : 1 bon cadeau pour la location de 2 vélos électriques avec un accessoire enfant chez Sun e Bike.
- Lot 6 : 1 pompe de la marque Lezyne, 1 gourde, 1 tube de comprimés de vitamines electro boost, 2 barres énergétiques.
- Lot 7 : 1 GPS Ride 17 de la marque Bryton, 1 gourde, 2 barres énergétiques.
- Lot 8 : 1 sac à dos de la marque Abus
- Lot 9 : 1 lampe de sécurité Lezyne femto usb drive, 1 bouteille de stockage Treck, 1 barre énergétique.
- Lot 10 : 1 sacoche de selle micro cache Lizard skins, 1 démonte pneus Vittoria, 1 paquet de 6 barres énergétiques Punch Power.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucun échange, remboursement ou contrepartie.

Article 5 – Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort parmi l'ensemble des participations valides le 24 septembre 2025.

Ils seront annoncés en story et contactés en message privé sur Instagram et/ou Facebook par le compte @vaisonventouxprovence.

Sans réponse du gagnant dans un délai de 7 jours, le lot sera attribué à un autre participant tiré au sort.

Article 6 – Responsabilité

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger ou de modifier le jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Instagram et Facebook ne sont ni organisateurs ni parrains de ce concours et ne saurait être tenu responsable en cas de litige.

Article 7 – Données personnelles

Les informations collectées dans le cadre du jeu (pseudonymes Instagram, coordonnées des gagnants) sont nécessaires pour la gestion du concours. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ni transmises à des tiers. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

Les données seront supprimées dans un délai d'un mois suivant l'annonce des gagnants.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement complet est disponible gratuitement sur simple demande à l'Office de Tourisme Vaison Ventoux Provence.